AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1329
FR0000120164-FS0672

10 juin 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 juin 2016, la société AMS Développement[1] (41 avenue George V, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 juin 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir 36 703 258 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 5,18% du capital et 5,04% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CGG hors et sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Jean-Paul Bize.
[2] Sur la base d'un capital composé de 708 260 768 actions représentant 728 388 663 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.